

QUESTIONS-RÉPONSES

Dois-je fermer mon entrée d'eau ?

Non, il n'est pas nécessaire de fermer votre entrée d'eau.

Combien de temps serai-je affecté par les travaux ?

Chaque résidence sera affectée le temps d'une seule nuit. Pour savoir quand votre rue sera affectée, veuillez consulter la carte mise à votre disposition.

Est-ce que je peux boire l'eau du robinet ?

Oui, vous pouvez consommer l'eau du robinet. Toutefois, si vous voyez une légère tinte rougeâtre, vous pouvez laisser couler l'eau quelques secondes.

Est-ce que la couleur rouge de l'eau est nocif pour la santé ?

Non, ce n'est pas nocif pour la santé.

Pourquoi dois-je éviter d'utiliser les appareils utilisant de l'eau (filtreur à eau, lave-vaisselle, laveuse...)?

Pendant le processus de nettoyage de la conduite, l'eau peut devenir rougeâtre. Afin d'éviter de tâcher vos tissus ou vêtements ou encore des glaçons de teinte rougeâtre, nous recommandons de ne pas en faire l'utilisation durant le rinçage sur votre rue.

Est-ce que je peux utiliser la toilette ?

Oui, vous pouvez utiliser la toilette.

Puis-je prendre une douche ou un bain ?

Oui, vous pouvez prendre une douche ou un bain.

L'alimentation en eau sera-t-elle interrompue ?

Non, l'eau potable sera toujours disponible, à moins d'avis contraire.

Pourquoi la ville ne peut-elle simplement me tenir au courant des travaux que dans un délai de 24h?

Au cours des travaux, il peut survenir des imprévus qui peuvent retarder l'échéance des travaux et entraîner un décalage dans la planification. Afin d'éviter tout malentendu et garder un contrôle plus efficace sur les opérations, l'entrepreneur fournira que les travaux déjà réalisés et ceux prévus dans les prochaines 24h à 48h.

DÉBUT DES TRAVAUX :	21 AOÛT 2023
DURÉE DES TRAVAUX :	1 SEMAINE
HORAIRE DES TRAVAUX :	21H00 À 06H00
ENTREPRENEUR:	SIMO MANAGEMENT

RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL – SECTEUR INDUSTRIEL

Le rinçage unidirectionnel est nécessaire afin de maintenir notre réseau d'aqueduc en bonne condition et préserver la qualité de l'eau. Une baisse de la pression d'eau ainsi qu'une coloration rougeâtre pourraient être occasionnées par ces travaux. Bien que cette coloration puisse causer certains désagréments, elle ne présente aucun danger pour la santé.

Votre résidence ne sera affectée qu'une seule nuit. Si les travaux ne sont pas effectués le soir prévu, ils seront reportés au soir suivant. Afin de suivre l'avancement des travaux et connaître la journée durant laquelle votre résidence ou votre commerce sera touché par ceux-ci, veuillez consulter le site web de la Ville au :

<https://www.ville.mont-royal.qc.ca/fr/nouvelles/voirie-entretien/avis-travaux-rinçage-unidirectionnel>

Au lendemain des travaux, nous vous recommandons de vérifier si l'eau est colorée avant de l'utiliser. Si tel est le cas, **ouvrez vos robinets d'eau froide et laissez couler jusqu'à ce qu'elle redevienne claire.** N'oubliez pas de faire cette vérification avant d'utiliser tout appareil fonctionnant à l'eau.

Durant la période où votre résidence ou commerce sera affecté, afin d'éviter tout dommage aux équipements, nous vous demandons de **limiter l'utilisation de l'eau et de fermer les équipements fonctionnant à l'eau** (machines à glaçons, laveuse, lave-vaisselle, machine à café, etc.).

Nous nous excusons des inconvénients que ces travaux pourraient vous occasionner et nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

DÉPARTEMENT DU GÉNIE
40 av. Roosevelt, Mont-Royal, H3R 1Z4
✉ servicetechniques@ville.mont-royal.qc.ca
☎ 514-734-3034 • 📠 514-734-3084



INFO CONSTRUCTION RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL